

Compte Rendu SNPTES du Groupe de Travail de février 2026 Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

le Groupe de Travail dossiers de promotions s'est réuni en janvier et février pour l'analyse de dossiers. Cette année le GT a travaillé sur les dossiers de LA (TECH, ASI, IGE et IGR) et sur la LA Ex TECH. Comme l'an dernier, les TECH auront un accès au corps des ASI par un examen professionnel (inscription sur l'application WEBITRF). Les dossiers de LA Ex IGE seront classés par un GT en mai.

Les résultats des promotions par LA devraient être connus avant le 1^{er} juillet 2026.

Pour rappel :

Loi de programmation de la recherche (LPR) - Le repyramidage de la filière ITRF obtenu ce sont 4651 promotions en plus sur 5 ans (2022-2026).

- « *Repyramider les emplois de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, afin de mieux reconnaître les compétences des agents et de mieux répondre aux besoins de qualification croissante des emplois affectés ou au service des unités de recherche.* »
- « *Le pyramidage des deux filières ITRF et ITA présente des différences notables : la part des emplois de catégories B et C représente près des deux tiers des emplois de la filière ITRF alors que chez les ITA, en sens inverse, la part des emplois de catégorie A représente les deux tiers de la filière.* »

L'arrêté fixant le **contingentement annuel ouvert** au recrutement dans le cadre du repyramidage, au titre des années 2022 à 2026 précise :

Repyramidage	2022	2023	2024	2025	2026	Total
IGE vers IGR	34	33	33	0	0	100
ASI vers IGE	150	150	100	100	100	600
TECH vers ASI	362	362	242	242	243	1451
ITRF vers TECH	500	500	500	500	500	2500
						4651

Le SNPTES a obtenu et revendiqué que ces recrutements s'ajoutent aux recrutements classiques (concours et listes d'aptitude) et qu'ils soient **pris en compte dans le calcul des possibilités de promotion par liste d'aptitude** au même titre que les concours, détachements et intégrations directes. Cette

mesure **permettra d'augmenter le nombre de possibilités de promotion par listes d'aptitude de 2023 à 2027.**

C'était une demande forte du SNPTES qui a obtenu que ce dispositif favorise **la promotion sans mobilité imposée !**

Par contre, le SNPTES conteste toujours le choix du ministère de limiter ce dispositif aux seuls emplois d'ITRF qui concourent au développement de la recherche et aux fonctions d'appui à l'enseignement scientifique.

C'est la dernière année de cette politique de repyramidage (Liste d'Aptitude Exceptionnelle).

La séance de travail a été ouverte par Madame la VP RH et CA Myriam Doriat-Duban en présence du DGS Adjoint Monsieur Pierre-Emmanuel Jeunehomme. Elle nous a donné un certain nombre d'informations et rappels concernant le travail en GT (notamment la confidentialité des échanges). La DRH n'a pas d'information concernant le nombre de possibilités de promotion pour cette année.

Groupe de travail Promotion par Liste d'Aptitude (LA) et LA Ex TECH 2026 ITRF :

1. Concernant l'étude des dossiers, nous attirons votre attention sur :

- Les **rapports d'aptitude peu rédigés** (5 lignes par item...) et avec peu d'avis qui portent préjudice au dossier de l'agent. **L'avis Extrêmement favorable doit être argumenté !**
- Les rapports d'activité. Il faut éviter de faire des listes de missions. Le détail des missions actuelles doit représenter environ les 2/3 du document. Il faut mentionner le plus d'éléments possible permettant d'évaluer votre travail (budget, encadrement, nombre de publication, surface, nombre de dossiers traités...). Vous pouvez vous aider du référentiel des emplois-types sur REFERENS (<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens/?flg=fr>). **Le document ne doit pas dépasser 2 pages (hors signatures) !** Des dossiers ont encore été pénalisés cette année pour cette raison.

2. Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion des ITRF

- La prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- Le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Les fiches métiers Referens ont pu être consultées.

Ne connaissant pas à ce jour le nombre de possibilités 2026 de promotions au niveau national, l'effectif du classement a été établi en s'appuyant sur le nombre de possibilités de l'année passée.

Vos Elus SNPTES sont intervenus en cours de séance sur un certain nombre de dossiers présentant des problèmes de fond ou de forme.

Certains dossiers ont une appréciation générale (Favorable ou Très Favorable) qui ne correspondent pas aux avis contenus dans leur rapport d'aptitude.

Nous avons demandé qu'il soit rappelé aux responsables N+1 que l'agent ne signe son rapport d'aptitude qu'une fois les avis clairement indiqués.

Le directeur de composante/laboratoire/direction n'a pas à émettre d'avis. En signant, il ne valide pas le contenu du rapport mais juste le fait d'en avoir été informé.

Le SNPTES s'inquiète de la volonté de certaines composantes de créer des groupes de travail interne pour classer les dossiers, cela ne peut être que pénalisant pour les collègues car elles n'ont pas une vue d'ensemble des dossiers de l'UL.

Le SNPTES a demandé qu'une réflexion soit menée pour mieux encadrer le choix du N+1 qui rédige le rapport d'aptitude ou l'entretien professionnel quand il vient de prendre récemment ses fonctions.

Concernant les Listes d'Aptitude et LA Ex 2026 ITRF, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

LA Ex Technicien :

2025 : 22 dossiers classés en GT et 20 promotions sur 500 au niveau national.

2026 : 77 dossiers remontés (24% des promouvables) majoritairement en BAP J et G.
87% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 22 dossiers.

LA Technicien :

2025 : 12 dossiers classés GT et 8 promotions sur 407 au niveau national.

2026 : 78 dossiers remontés (27% des promouvables) majoritairement en BAP J et G.
76% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 9 dossiers.

LA Assistant Ingénieur :

2025 : 6 dossiers classés en GT et 4 promotions sur 143 au niveau national.

2026 : 109 dossiers remontés (36% des promouvables) majoritairement en BAP J.
94% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 6 dossiers.

LA Ingénieur d'Etudes :

2025 : 6 dossiers classés en GT et 6 promotions sur 207 au niveau national.

2026 : 41 dossiers remontés (37% des promouvables) majoritairement en BAP J, B et E.
85% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 7 dossiers.

LA Ingénieur de Recherche :

2025 : 2 dossiers classés en GT et 2 promotions sur 71 au niveau national.

2026 : 56 dossiers remontés (20 % des promouvables) majoritairement en BAP J, B et C
96% d'avis extrêmement favorable.

Le GT a décidé de classer cette année 2 dossiers.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 et représentants en GT Promotions groupe 1.

Anne Egler, Lionel Vernex-Loset, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Olry, Carole Girard, Aurélie Seiler, Sébastien Carré et Sabine Broutin.